

CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA MOSELLE
DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Convention Employeur - Fiche de suivi de garde programmée

A retourner complété à la Direction des Ressources Humaines du CD67 - Service Gestion (S. JACOB)
-=oOo=-

Je soussigné : matricule :

SPV au centre de : sollicite mon responsable hiérarchique pour assurer
une garde

programmée au CIS :, le / / de h à h

Signature du SPV demandeur

A transmettre à votre responsable hiérarchique, au minimum deux mois avant la date de la garde programmée.

Je soussigné :responsable hiérarchique du sapeur-pompier
volontaire

ci-dessus désigné, l'autorise dans le cadre du partenariat du Conseil Départemental 67 avec le SDIS 57 à
assurer une garde programmée

au CIS le / / de h à h

Signature du responsable hiérarchique

A rendre au salarié-spv qui le fera viser par le chef de centre où est assurée la garde programmée.

Je soussigné :chef de centre du CIS

atteste par la présente que le SPVlibéré par son responsable
hiérarchique a bien assuré une garde programmée au sein de mon CIS
le / / de h à h

Visa du Chef CIS

A rendre au SPV salarié qui le remet à son responsable hiérarchique au CD 67 pour transmission à la Direction des Ressources Humaines du Conseil Départemental 67, Service Gestion (S.JACOB).

Transmettre également une copie au Service de promotion du volontariat de l'Etat-Major du SDIS 57.

Je soussigné, _____ responsable hiérarchique du sapeur-pompier volontaire ci-dessus désigné demande dans le cadre de la subrogation le versement au Département du Bas-Rhin de ses indemnités pour la garde programmée ci-dessus mentionnée.

Signature de l'employeur
(Responsable hiérarchique)

Si demande de subrogation, à envoyer accompagné de l'annexe 2 de la convention à l'Etat-Major du SDIS de la Moselle.